COLLEGE COMMUNAL D’EGHEZEE

ROUTE DE GEMBLOUX , 43

5310 **EGHEZEE**

COLLEGE COMMUNAL DE ORP-JAUCHE

PLACE COMMUNALE 1

1350 **ORP-JAUCHE**

COLLEGE COMMUNAL DE RAMILLIES

AVENUE des DEPORTES 48

1367 **RAMILLIES (GEROMPONT)**

**Objet : Cartographie éolienne soumise à enquête publique du 16/09/2013 au 30/10/2013**

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Le Gouvernement wallon s’est donné plusieurs années pour élaborer le nouveau cadre de référence éolien. Mais il laisse à peine quelques mois pour inviter députés, communes et citoyens à se prononcer à propos de ce cadre modifié. Cet agenda serré semble éminemment suspect.

Ce cadre comporte un nombre invraisemblable d’imprécisions, d’exceptions aux règles et de cas laissés à la seule appréciation des promoteurs éoliens. L’accepter tel quel reviendrait donc à donner carte blanche à des promoteurs privés plus intéressés par les fabuleux retours sur investissement des parcs éoliens que par une diminution, d’ailleurs controversée, des émissions de gaz à effet de serre.

Je peux d’autant moins donner mon accord sur cette carte que les plaintes de riverains de parcs éoliens se multiplient et que le nouveau cadre de référence modifié propose de porter le niveau de nuisances sonores à subir de 40 à 45 décibels !

En effet, l’intermittence des énergies éolienne et solaire impose l’installation de centrales électriques fonctionnant aux énergies fossiles (les Allemands vont devoir construire 23 nouvelles centrales électriques utilisant … du charbon !) En conséquence, la diminution des émissions de CO2 s’en trouve d’autant plus réduite, voire annihilée et donc contestée.

En revanche, personne ne conteste le caractère industriel de ces grands parcs éoliens. Ils doivent donc rester confinés en mer ou dans des zonings industriels et le long des grands axes routiers et ferroviaires. Il s'agit là de simple bon sens. Transformer brutalement des environnements calmes tels que la **plaine de Boneffe** en des zonings industriels est inacceptable.

En ma qualité de citoyen(ne) wallon(ne), je demande qu’une distance minimale de 10x la hauteur totale de l’éolienne entre habitations et éoliennes soit respectée, que le bruit des éoliennes émergeant du bruit de fond ambiant soit limité à 5 dB(A) le jour et à 3 dB(A) la nuit, qu’une étude d’incidences sur la santé publique soit réalisée par la Région wallonne. En outre, je demande que **l’octroi de certificats verts soit supprimé**, car ils font payer la note par la collectivité pendant que les promoteurs (souvent étrangers) engrangent des bénéfices plantureux.

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre mon avis défavorable aux députés bientôt appelés à voter pour ou contre ce décret et d’en accuser réception.

Je vous prie de croire, monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Echevins, à l’assurance de ma considération la meilleure

Nom : Date*:*

Signature :

Rue :

Localité :